

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 JUIN 2014**

Délibération
n° 2014.06. 60.B

Désenclavement du
quartier prioritaire de
Basseau Grande
Garenne par les
transports collectifs
urbains : modification
de la demande de
subvention Fonds
Européen de
Développement
Régional (FEDER)

LE CINQ JUIN DEUX MILLE QUATORZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 mai 2014**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Didier LOUIS, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT

Absent(s) :

François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 JUIN 2014**DELIBERATION
N° 2014.06. 60.B**RESSOURCES ET PROSPECTIVES /
CONTRACTUALISATIONSRapporteur : **Monsieur DAURE****DESENCLAVEMENT DU QUARTIER PRIORITAIRE DE BASSEAU GRANDE GARENNE PAR
LES TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS : MODIFICATION DE LA DEMANDE DE
SUBVENTION FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (FEDER)**

Par délibération n°39 B du 27 février 2014, le GrandAngoulême a autorisé Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) 2007-2013 pour le désenclavement du quartier prioritaire de Basseau Grande Garenne par les transports collectifs urbains. La participation financière européenne attendue s'élevait à hauteur de 1 398 000 €.

Au regard des reliquats de crédits européens disponibles, il est proposé de majorer cette demande de subvention à 1 493 127 €. La participation de l'Etat au titre du Grenelle de l'Environnement reste inchangée.

LE NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION S'ÉTABLIT DONC AINSI :

Dépenses	€ HT	Recettes	€	%
Aménagement Place centrale Grande Garenne, Rue de Basseau et Rue Louise de Marillac	627 828,54	Etat (Grenelle II)	312 892,97	13.86%
Aménagement Rue Saint Vincent de Paul, Rue Saint Exupéry	1 424 627,85	Europe (FEDER)	1 493 127,09	66.14%
Aménagement carrefour Saint Exupéry/Charité (2014)	205 068,68	GrandAngoulême	451 505,01	20%
TOTAL	2 257 525,07	TOTAL	2 257 525,07	100

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Bernard CONTAMINE en qualité de 9^{ème} vice-président en charge des finances et des contractualisations à solliciter le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Bernard CONTAMINE en qualité de 9^{ème} vice-président en charge des finances et des contractualisations à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 11 juin 2014	<u>Affiché le :</u> 11 juin 2014